

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 30 juillet 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juillet 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents:

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents:

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 34
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180730-2018_189-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2018 Affichage : 02/08/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 30 juillet 2018 Délibération N°2018/189

Acquisition d'une huile sur toile intitulée « Napoléon et l'escale corse » de Pierre Farel



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Ancien élève des Beaux Arts d'Avignon, Pierre Farel est né à Orange et est arrivé en Corse à 20 ans, en 1977, alors qu'il débute sa carrière artistique. Peintre prolifique, riche d'une carrière de 40 ans, il a créé à ce jour 1700 toiles, 220 huiles sur papier, 20 lithographies et des produits dérivés en relation avec la décoration et la mode. Il a exposé dans de nombreuses galeries depuis 1988 et régulièrement à Paris, Londres, Marseille, Beyrouth, Lyon, Bordeaux, Nice, Avignon, Nancy, ainsi qu'à Bruxelles, Berlin, Hambourg, Lausanne, Barcelone, Pékin, New-York, Hong-Kong, Shanghai, Miami...

La Corse fait partie intégrante de son œuvre, de son univers, qui est un rêve éveillé, une ombre, une illusion. Inconnues pensives à la peau dorée, d'une beauté qui capte le regard, bars et night-clubs où mode se mixe avec musique, tout évoque rencontre et sensualité universelles. Il a abordé plusieurs thèmes dans les expositions de ces dernières années : La femme, l'homme, la musique et le monde de la nuit, la mode, les années 70, le Rock, le cinéma, le voyage et la Corse.

Et comment évoquer la Corse sans faire allusion à Napoléon Bonaparte ? C'est là l'objectif de l'œuvre dont l'acquisition est proposée au conseil municipal, intitulée « Bonaparte et l'escale corse », faisant référence au dernier séjour de Napoléon à Ajaccio en 1799. Par ailleurs, l'acquisition de cette toile, d'une valeur de douze mille euros ttc (12 000 € TTC) s'inscrit dans l'organisation des célébrations liées aux 250 ans de la naissance de Napoléon et aux 220 ans de sa dernière venue sur son sol natal.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver l'acquisition de l'huile sur toile de Pierre Farel,

D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition,

Acquisition d'un tableau de Pierre Farel, Napoléon et l'escale corse: 12 000€

D'autoriser Monsieur le maire à demander des subventions à tout organisme susceptible d'apporter un financement.

De dire que l'inscription budgétaire afférente l'acquisition sera prévue en dépense au chapitre 21 article 2161 Fonction 322 , et en recettes au chapitre 13 articles 1321 - 1322 et 1328 fonction 322...

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de M. Jean-Pierre ARESU, adjoint délégué Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2018,

APPROUVE Par 37 voix pour et 1 non participation (Mme Grimaldi d'Esdra)

l'acquisition de l'huile sur toile de Pierre Farel

AUTORISE

Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition, Acquisition d'un tableau de Pierre Farel, *Napoléon et l'escale corse*: 12 000€

Monsieur le maire à demander des subventions à tout organisme susceptible d'apporter un financement.

DIT

que l'inscription budgétaire afférente à l'acquisition est prévue en dépense au chapitre 21 article 2161 Fonction 322, et en recettes au chapitre 13 articles 1321 – 1322 et 1328 fonction 322.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

aurent MARCANGELL